

## Marché public en procédure adaptée – Création d’une bibliothèque municipale – Lots 1 et 6

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil Municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l’avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de création d’une bibliothèque municipale en pied d’immeuble d’habitation publié le 30 août 2023 et fixant la date limite de réception des offres au 5 octobre 2023 à 17 heures sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et pour lequel 26 offres ont été reçues ;

Vu l’ouverture des plis effectuée par les membres de la commission ad’hoc le 12 octobre 2023, le 24 octobre 2023 et le 17 novembre 2023 après une première et une seconde phase de négociation ;

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

**Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal, décide :**

**Article 1 :** D’attribuer les lots n°1 et n°6 pour le marché de création d’une bibliothèque municipale en pied d’immeuble d’habitation de la commune de Champagnier. Au vu des critères de jugements des offres d’un point de vue technique et financier, les lots cités précédemment sont attribués aux entreprises suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANTS HT
Lot 1	CHAPE CONCEPT 38400 Saint-martin d’Hères	Maçonnerie	2 792,52 €
Lot 6	BOMBINO PLOMBERIE 38100 Grenoble	Plomberie	4 160,00 €

**Article 2 :** dit que les crédits sont ouverts au budget communal ;

**Article 3 :** les services municipaux sont chargés de l’exécution de la présente décision.



À Champagnier, le 18 avril 2024

Florent CHOLAT  
Maire